

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 22 JANVIER 2026**
**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-DEUX JANVIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 JANVIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Peggy LE BRUCHEC.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS :** M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 – TRAVAUX RESEAU  
EAU CHEMIN DU PTOU**  
**DEL2026-002**
**Rapporteur : Michel BELIN**

Dans le cadre de sa programmation de renouvellement des réseaux d'eau potable, la commune souhaite effectuer des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement du chemin du P'tou, avec réfection de la voirie en pleine largeur.

Ces travaux sont inscrits au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc et peuvent donc bénéficier d'une éligibilité dérogatoire au titre de la DETR.

Cette opération permettra de contribuer à la préservation de la ressource en eau et à l'amélioration des infrastructures locales, conformément aux objectifs fixés par le CRTE et aux catégories d'opérations prioritaires de la DETR 2026, à savoir : « les opérations de sécurisation de la ressource en eau et économie/réduction des consommations (travaux de réhabilitation des réseaux).

La date de commencement des travaux est prévue au printemps 2026.

La commune sollicite une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026, à hauteur de 80% du coût des travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Montant HT	Montant TTC	Financeurs	Montant HT	Taux
Chiffrage HYDRETUDES - février 2025					
Renouvellement réseau AEP	136 872,30 €	164 246,76 €	Etat DETR	165 914,00 €	80,00%
Renouvellement réseaux EU/EP	29 243,22 €	35 091,86 €	Autofinancement	41 478,42 €	20,00%
Réfection de voirie en pleine largeur	41 276,90 €	49 532,28 €			
<b>Total dépenses</b>	<b>207 392,42 €</b>	<b>248 870,90 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>207 392,42 €</b>	<b>100,00%</b>

<b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité</b>		Envoyé en préfecture le 26/01/2026 Reçu en préfecture le 26/01/2026 Publié le ID : 074-217400852-20260122-DEL2026002-DE
<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>

**ARTICLE 1 : DE VALIDER** la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

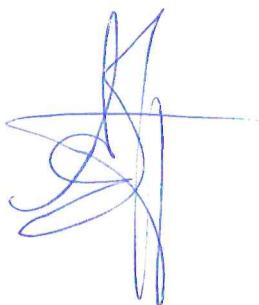
**ARTICLE 2 : DE VALIDER** le plan de financement correspondant.

**ARTICLE 3 : DE SOLICITER** une aide de la DETR la plus haute possible conformément au plan de financement.

**ARTICLE 4 : DE S'ENGAGER** sur la part d'autofinancement restant à la charge de la commune.

**ARTICLE 5 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir des aides financières ainsi qu'à signer tous documents s'y rapportant.

En Mairie, le 22 janvier 2026  
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 22 janvier 2026  
Le Maire,  
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée [le](#)  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le